

Direction départementale de la protection des populations 13

Pôle de coordination
de la prévention
et de la planification
des risques



Mission Planification/Gestion de crise

Les risques dans les Bouches-du-Rhône

- Tous les risques majeurs, tant naturels que technologiques, à l'exception des risques volcanique, d'avalanche et cyclonique
- 43 établissements à risque, dont la plupart sont des établissements industriels type SEVESO seuil haut, centrés sur la zone de Berre (autres sites à risque : 2 nucléaires, 1 barrage, 1 gare de triage)

En cas d'accident : Les niveaux de réponses opérationnelles

- Sinistre contenu dans l'établissement = POI (plan d'opération interne mis en œuvre par l'exploitant)
- Sinistre sortant des limites de l'établissement = ORSEC-PPI (organisation de la réponse de sécurité civile - plan particulier d'intervention mis en œuvre par le Préfet)
+ PCS (plan communal de sauvegarde mis en œuvre par le Maire)

Pour affronter l'accident: Le plan particulier d'intervention

Le P.P.I est spécifique aux risques d'un établissement.

Il est élaboré par le Préfet avec l'ensemble des services et collectivités concernés

Il contient les mesures de protection de la population et prépare la mobilisation et la coordination de tous les acteurs

Il est concerté avec le public

Il est éprouvé par des exercices réguliers

Pour informer la population

- Insertions dans la presse par le Préfet
- Brochures établies en liaison avec les exploitants
- Réunions publiques dans le cadre de campagnes d'information

La répartition des rôles



Exploitant :
mobilise
ses moyens
internes, alerte
les services
de secours,
les autorités
et la population.



Préfet : Directeur des Opérations de Secours,
dirige l'action de tous les intervenants, active
sa chaîne de commandement (Centre Opérationnel
Départemental - C.O.D. et Poste de Commandement
Opérationnel - P.C.O.)



Médias :
les radios vous
informent et diffusent
les consignes
de sécurité



Ecole :
les établissements
scolaires mettent
en œuvre le Plan
Particulier de Mise
en Sécurité



Maire :
active son Poste
de Commandement
Communal
- P.C.C., mobilise
les ressources
de la commune



MERCI DE VOTRE ATTENTION

M. Jean-Denis PETIT



04.91.15.69.51